CORIS BANK INTERNATIONAL SA
1242, Av Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 6585 Ouagadougou 01
(Burkina Faso)

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mars 2022

CDEC INTERNATIONAL SARL
Société d'expertise comptable,
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SA
Société d'expertise comptable,
Commissaire aux comptes

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES 3

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ACCORDÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 9

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 11

ANNEXES 13

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

Ouagadougou, le 27 mars 2022

Aux Actionnaires de Coris Bank International (CBI-SA)

OUAGADOUGOU
BURKINA FASO

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires et en application des dispositions des **articles 711 à 714** de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, suite aux contrôles et vérifications effectués sur les états financiers annuels de Coris Bank International SA (CBI-SA) pour l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

Les comptes de la société sont établis par la Direction Générale de la société et arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Coris Bank International SA. Il nous appartient de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- ✓ les contrôles et vérifications effectués sur les états financiers tels qu'ils sont présentés dans ce rapport avant leur arrêté par le Conseil d'Administration ;
- ✓ les observations sur le contrôle des états financiers ;
- ✓ les irrégularités et les inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux ;
- ✓ les conclusions auxquelles conduisent les observations et éventuelles rectifications y afférentes.

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'exercice clos **le 31 décembre 2022**. Ces états financiers présentés en annexe du présent rapport se caractérisent par les données suivantes en millions de F CFA :

Eléments (en millions de F CFA)	2 021	2 022
Total Bilan	1 952 977	2 289 034
Fonds propres hors résultat de l'exercice	143 266	172 035
Résultat net	46 549	56 478

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) révisé en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève des jugements des commissaires aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, les commissaires aux comptes prennent en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre responsabilité est également de procéder aux vérifications spécifiques prévues par les lois et règlements régissant la vie des sociétés et le secteur bancaire.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

A notre avis, les comptes annuels de Coris Bank International SA arrêtés au 31/12/2022 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous leurs aspects significatifs, du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CDEC-INTERNATIONAL SARL

C D E C I
Sarl Capital 2 Millions Francs
04 BP 891 Ouagadougou 04

Paulin OUEDRAOGO
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SA

ACECA INTERNATIONAL SA
01 BP 4318 Ouagadougou 01
Tél: (+226) 25 31 37 44 - (+226) 25 33 22 38
Fax: (+226) 25 31 25 98
BURKINA FASO

Jean Baptiste SO
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET DU CONTROLE INTERNE

1.1. Fonctionnement des organes sociaux

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque.

1.2. Fonctionnement du contrôle interne

Nous avons examiné les procédures administratives et comptables de la banque pour l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers.

Cette revue a été effectuée sur la base de sondages et ne saurait prétendre mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles de la banque.

A l'issue de nos contrôles, nous avons émis une lettre de recommandations portant à la fois sur la poursuite de l'amélioration du système de contrôle interne, sur l'organisation comptable et le traitement de l'information.

Eu égard à notre connaissance de Coris Bank International SA, les recommandations formulées ne sont pas de nature à remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion.

Nous vous informons que durant l'exercice 2022, les rapports périodiques et règlementaires de CBI SA prévus par la circulaire de la Commission Bancaire n°003-2017/CB du 27 septembre 2017 nous ont été régulièrement transmis.

2. RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Nous avons vérifié le respect par CBI-SA des règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.

A l'issue de nos travaux, nous avons observé que tous les ratios sont conformes aux dispositions prévues par la réglementation bancaire.

La banque a introduit au cours de l'exercice sous revue, soixante-treize (73) dossiers de demande d'accord de classement en faveur de sa clientèle.

3. AUTRES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

3.1. Rapport de gestion

Conformément aux normes de la profession et aux vérifications prévues par **l'article 713** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique, nous avons procédé aux vérifications spécifiques.

Le Conseil d'Administration de votre société nous a communiqué le rapport de gestion tel que prévu à **l'article 713** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit de Sociétés Commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique. Nous n'avons aucune observation particulière sur la sincérité et la concordance des informations contenues dans ce document par rapport aux états financiers audités.

3.2. Rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

En application des dispositions de **l'article 525** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des sociétés commerciales et du GIE, nous certifions que le montant global brut des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à la somme de **Quatre cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent cinquante un mille cinq cent quatre-vingt-quatorze CFA (484 451 594).**

3.3. Tenue conforme du registre des titres nominatifs

En application des dispositions de **l'article 746-2** de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des sociétés commerciales et du GIE, nous certifions l'existence et la tenue régulière des registres de titres nominatifs.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ACCORDÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de **l'article 432** de l'acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés et du GIE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration de **Coris Bank International SA** au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice sous revue.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CDEC-INTERNATIONAL SARL

CDEC-I
Sarl Capital 2 Millions Francs
R C N B 1678
04 BP 6
Tél:

Paulin OUEDRAOGO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SA

ACECA INTERNATIONAL SA
01 BP
Tél: (+226) 25 31 37 44 -
Fax: (+226) 25 31 25 98

Jean Baptiste SO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

ANNEXES

- Bilan
- Compte de résultat
- Engagement hors bilan

BILAN

destiné à la publication

Etat : Etablissement : Coris Bank International SA

C	2 0 2 2 1 2	3 1	C 0 1 8	V
C	Date d'arrêté		CIB	LC

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2021	31/12/2022
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	47 633	57 740
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	81 000	41 500
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	85 409	67 250
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	943 761	1 205 830
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	706 179	796 543
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	167	147
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	10 873	19 067
9	COMPTES DE REGULARISATION	17 258	26 190
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	435	435
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	17 917	17 940
12	PRETS SUBORDONNES	0	5 116
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	395	380
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 950	50 896
	TOTAL DE L'ACTIF	1 952 977	2 289 034

BILAN

destiné à la publication

Etat : Etablissement : Coris Bank International SA

C	2 0 2 2 1 2	3 1	C 0 1 4 8	V
C	Date d'arrêté		CIB	LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2021	31/12/2022
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	488 235	565 624
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 238 527	1 446 503
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	9 877	11 817
6	COMPTES DE REGULARISATION	20 617	25 363
7	PROVISIONS	5 906	11 214
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	189 815	228 513
10	CAPITAL SOUSCRIT	32 000	32 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	30 500	30 500
12	RESERVES	55 568	62 551
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	25 198	46 984
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	46 549	56 478
	TOTAL DU PASSIF	1 952 977	2 289 034

BILAN

destiné à la publication

Etat : Etablissement : Coris Bank International SA

C	2 0 2 2 1 2	3 1	C 0 1 4 8	V
C	Date d'arrêté		CIB	LC

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2021	31/12/2022
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**159 727**	**197 670**
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**430 513**	**529 229**
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	**0**	**0**
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**0**	**0**
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**1 682 648**	**1 084 263**
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	**0**	**0**

COMPTE DE RESULTAT

destiné à la publication

Etat : Etablissement : Coris Bank International SA

C	2 0 2 2 1 2	3 1	C 0 1 4 8	V
C	Date d'arrêté		CIB	LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		31/12/2021	31/12/2022
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	107 097	134 137
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	43 839	56 195
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	2 838	3 865
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	23 588	25 846
5	COMMISSIONS (CHARGES)	5 360	6 394
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	2 963	6 501
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 011	3 374
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	28
10	**PRODUIT NET BANCAIRE**	**90 298**	**111 106**
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	29 336	32 691
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	3 122	3 433
14	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**	**57 840**	**74 982**
15	**COUT DU RISQUE**	**11 469**	**14 237**
16	**RESULTAT D'EXPLOITATION**	**46 371**	**60 745**
17	**GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES**	**5 181**	**1 370**
18	**RESULTAT AVANT IMPÔT**	**51 552**	**62 115**
19	**IMPÔT SUR LES BENEFICES**	**5 003**	**5 637**
20	**RESULTAT NET**	**46 549**	**56 478**